



**EDITO**

**SEPTEMBRE 2017**



L'élection de E. Macron et d'une majorité de députés « en marche » à l'assemblée nationale ne doit pas cacher l'absence d'adhésion à son projet politique ultra-libérale. Pour preuve l'abstention record des salariés, retraités et privés d'emplois du pays.

La politique qu'il met en œuvre s'inscrit totalement au service du capital, des banquiers, du patronat. Il attaque tous azimuts les acquis des salariés du privé (loi travail), les fonctionnaires<sup>(1)</sup>, les citoyens les plus pauvres (hausse de la CSG) mais baisse l'ISF<sup>(1)</sup> des plus riches ! De plus il met en cause les libertés démocratiques fondamentales avec la transcription dans la loi des mesures exceptionnelles de l'état d'urgence, restreignant encore la liberté de circulation, de manifestation sur simple présomption. Tel un nouveau roi, il gouverne par ordonnances faisant fi du débat démocratique le plus élémentaire.

**A la DGFIP cette politique** se traduit par de nouvelles attaques contre les règles de gestions (fusions de RAN, généralisation des affectations ALD, gel de postes ...). Elle est aussi synonyme de suppressions de postes à un niveau sans précédent, de fusions de services ... La très libérale Cour des Comptes préconise à la DGFIP d'accélérer les fermetures de sites au prétexte que nous serions sur le plan international l'administration fiscale la plus implantée dans les territoires !

**La DRFIP du Rhône n'est pas en reste** : le dernier volet de l'ASR, le projet de modification des RAN en sont les exemples. A cela s'ajoute des décisions unilatérales du Directeur, prises au mépris de toutes les règles d'information et de prévention, au mépris des agents relégués plus que jamais à un rôle de pions, corvéables à merci, qu'on prend ici pour jeter là-bas. Il en est ainsi des « opérations » de délestage de la saisie des 2042 de certains SIP au CPS, de l'utilisation des jeunes en services civiques à des tâches qui leur sont interdites car relevant des fonctionnaires assermentés.

**Il est temps de dire STOP !**

Nous devons nous opposer collectivement à l'ensemble de cette politique qui nous percute en tant que citoyen et fonctionnaire.

**La CGT et Solidaires ont décidé d'organiser le 12 septembre une journée nationale de grève et de manifestations interprofessionnelles.**

Elle doit être pour nous tous, agents des Finances, fonctionnaires, l'occasion d'exprimer notre rejet de cette politique que nous subissons au quotidien.

**C'est le moment, tous ensemble, public / privé, de construire un nouveau rapport de force pour dire :**

- NON au projet de modification des RAN ;
- NON aux suppressions de postes ;
- NON aux fusions et fermetures de services ;
- NON à la politique d'austérité ;
- NON à la réforme du code du travail.

<sup>(1)</sup> Voir infra



**Qui soutient le projet de loi travail ?**

# MACRON NOUS DECLARE UNE GUERRE TOTALE

## LOI TRAVAIL XXL ET LES ATTAQUES CONTRE LES FONCTIONNAIRES SONT LES DEUX FACES DE LA MEME POLITIQUE

Avec son objectif affiché de «libérer l'économie» Macron entend remettre en cause les droits acquis par les salariés. Il veut des contrats précaires, des horaires flexibles, de bas salaires flexibles, la baisse des APL, la hausse de la CSG, des retraites amputées, des chômeurs fragilisés et la baisse de l'ISF ! Il a un vrai programme de liquidation des acquis des salariés du privé comme du public.

## LE PROJET DE LOI TRAVAIL ATTAQUE DIRECTEMENT LES TRAVAILLEURS DU PRIVE

A coups d'ordonnances il veut :

- ★ diminuer les contraintes aux licenciements (administratives, juridiques et financières),
- ★ en finir avec le compte pénibilité qui permettait aux salariés occupant un poste pénible de cumuler des points pour partir plus tôt à la retraite,
- ★ faire primer l'accord d'entreprise sur la loi : entreprise par entreprise, il vise la liquidation du droit social, garanti pour tous,
- ★ fusionner des instances représentatives du personnel,
- ★ créer un « contrat de chantier », un CDI à durée limitée (sic !).



Mais ce chantre du libéralisme, cet ami des banquiers, prône également l'austérité et la réduction de la dépense publique à hauteur de 60 milliards d'euro sous son quinquennat.

## LA, LES FONCTIONNAIRES SONT DIRECTEMENT VISES

- **120 000 suppressions nettes de postes de fonctionnaires** : il est envisagé que la DGFIP en absorbe 30 000 dans les 5 ans à venir, alors même qu'elle en a déjà subi 32 000 en 10 ans ! Imaginez les conséquences au quotidien ? Cela s'accompagnera obligatoirement d'un recul du service public. Pour mémoire, le réseau comptait en 2007 3 083 trésoreries et 2 361 en 2016 (722 fermetures en 10 ans !)

- **Scission de la valeur du point d'indice en fonction de ses versants** : Le point d'indice est la base de la rémunération des fonctionnaires et le premier facteur de son unité. Une grille unique de rémunération, avec un point d'indice commun, assure partout sur le territoire, pour les mêmes niveaux de qualification, les mêmes conditions de rémunération. En instaurant un point d'indice différent dans de la Fonction Publique d'Etat, la Territoriale ou l'Hospitalière, il veut diviser la Fonction Publique. Il s'agit d'un préalable à une remise en cause brutale des acquis garantis dans le statut des fonctionnaires.

- **Gel du point d'indice** : Le ministre a indiqué qu'il n'y aura « pas de hausse de la valeur du point d'indice en 2017 ».

- **Gel de la réévaluation des grilles indiciaires** : Les mesures du PPCR déjà appliquées se sont traduites par l'allongement des carrières. L'augmentation de l'échelon terminal ne masquait pas la perte mensuelle sur la durée de la carrière, assortie de diverses conséquences néfastes. Les faibles gains sont presque totalement absorbés par le transfert primes-points et par l'augmentation des retenues pour pensions.

**La perte de pouvoir d'achat liée au gel du point d'indice passait ainsi à la trappe.** (soit de 200 à 250€ mensuel pour un agent C par exemple). C'est pourquoi la CGT avait rejeté ce protocole. Bingo, la seule mesure indiciaire atténuant ces mauvais coups vient d'être gelée !  
**Pas de point d'indice, un point c'est tout !**

## RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL: MACRON CONSULTE LES SYNDICATS

ICI, TOUT LE MONDE PEUT GAGNER !

REGARDE BIEN ! TU LES VOIS TES ACQUIS SOCIAUX ?



- **Le rétablissement du jour de carence** : Le gouvernement le motive par un mensonge : corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (conventions collectives, ...) pris en charge par les employeurs.

**L'égalité dans ce domaine devrait en fait passer par un dispositif de couverture pour la minorité de salariés du privé qui aujourd'hui n'en bénéficient pas.**

**Augmentation de la CSG d'1,7 points** : Cette mesure viendrait en contrepartie de la suppression des cotisations maladie et chômage. Pour la CGT, cette remise en cause du financement de la sécurité sociale et de l'Unedic par le salaire différé (cotisations) se traduira par des baisses d'allocation chômage et de nouveaux déremboursements. A terme l'objectif est de casser les solidarités entre travailleurs afin de laisser un socle minimal de « sécurité sociale » financé par l'impôt et de livrer les salariés au marché de l'assurance privée dont on connaît la philanthropie légendaire.

**Les fonctionnaires, qui aujourd'hui ne sont pas soumis à ces cotisations Assurance Maladie et Allocation Chômage (à part le 1 % de solidarité), cette hausse de la CSG constitue donc une perte sèche de pouvoir d'achat.**

- **Refonte des régimes de retraites** vers « un système universel par points » : Le gouvernement prévoit en 2018 de mettre en œuvre une refonte des régimes de retraites du public et du privé pour leurs substituer un système par points. Dans un tel régime, les cotisations prélevées sur le salaire servent à "acheter" des points. Lors du départ à la retraite, la pension est égale au nombre de points acquis multiplié par la valeur du point en vigueur à cette date.

Contrairement au système actuel par trimestres et par annuités, il n'est pas possible de connaître à l'avance le montant de la retraite ou de la pension.

Celles-ci dépendront des fluctuations de valeur du point à la date de départ. Dans le cadre d'une politique d'austérité, le montant aura évidemment tendance à fluctuer à la baisse. **Là encore, les salariés seront livrés à l'appétit des assurances privés.**

Par ailleurs nous savons que le régime par points ARRCO-AGIRC a vu le montant des retraites divisés par 2 en 20 ans. Derrière le projet du gouvernement, ce sont donc des baisses drastiques de droits à la retraite qui se profilent.

- **Restructuration des administrations publique et mobilité** : Gérald Darmanin a annoncé la création d'une « DRH Groupe de l'Etat », au moment même où la DGFIP met en place les CSRH (Centres de Services RH), démantelant les RH de chacune des directions locales. Cette DRH doit amener à « positionner la fonction RH au cœur des réformes » et permettre aux agents « d'être accompagnés dans les mobilités que cela peut entraîner... »



**Le but est bien d'accélérer la mobilité interministérielle entre les 3 versants de la Fonction Publique, conformément au protocole PPCR.** La mise en œuvre concrète du Compte personnel de formation (CPF) né de la première loi « travail » le confirme.

Tout cela obéit à la même logique de réduction du coût du travail que le gouvernement applique aux salariés du privé.

Par conséquent, il est essentiel que, sans attendre, les agents de la fonction publique se mobilisent dès le 12 septembre dans l'unité avec le privé contre la casse du code du travail, les attaques portées contre la fonction publique et pour nos revendications.

## CONTRE LE DOCTEUR MACRON ET SES ORDONNANCES !



**PRENONS  
LA RUE**

# MUTATION ET ASR : LA DRFiP SPOLIE LES AGENTS DE LEURS DROITS !

L'annonce par la DRFiP des restructurations après la date limite de dépôts des demandes de mutation conduit les agents à subir la réforme sans pouvoir demander une mutation.

En plus la DRFiP a décidé, pour les services impactés par l'ASR, de geler certains postes (par ex. 3B et 1C au SIP Lyon 9 et 1B et 1C au SIE de Lyon 9).

**Ainsi, des collègues qui avaient demandés ces services, n'ont pas pu les obtenir et ont été affectés sur un de leurs vœux suivants.**

**Ceci est une atteinte totale aux règles de mutation.**

Lors de la CAPL, la Direction a refusé de présenter aux élus les affectations ALD (A La Disposition). La discussion sur les emplois n'a donc pas été possible.

Par contre, la DRFiP a utilisé les arrivants stagiaires pour occuper les postes gelés. C'est tellement plus commode ! Ils suivront la mission, tout en étant exclus des primes de restructuration.

Cette situation n'est malheureusement pas la pire. Des postes ne sont pas pourvus. Ils resteront tout simplement vacants ... jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2018, soit 1 an ! Les collègues devront pallier comme ils peuvent cette carence d'emploi ! Au SIP Lyon 9 par exemple, il manquera un poste de B à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Merci qui ? Merci patron !

La CGT dénonce ce fonctionnement, tant au niveau local qu'au niveau national où les règles sont modifiées contre l'avis du syndicat, au détriment des garanties de gestion des agents.

Depuis cette année, les nouveaux agents C sont ALD pendant 3 ans. Cela conduit déjà à des dérives qui risquent de s'amplifier d'année en année.

Le remplacement, même partiel, des nombreux départs pour retraite conduira inévitablement à l'augmentation substantielle des agents ALD. Cela deviendra la nouvelle norme d'affectation.

C'est dans ce cadre que la DRFiP choisit d'imposer contre l'avis des personnels et des organisations syndicales les fusions de RAN qui vont accroître encore ces problématiques.

**La CGT alerte l'ensemble des collègues sur les dangers de cette évolution de gestion des affectations dont les conséquences pèseront sur nous tous !**

Pour la CGT, le lien entre ces évolutions et les restrictions budgétaires inscrites dans les politiques d'austérité du gouvernement Macron est évident.

Pour mettre un coup d'arrêt à ces dérives, les agents de la DGFiP doivent s'approprier la journée du 12 septembre. Soyons nombreux en grève et dans la rue pour mettre en échec la politique du gouvernement.

## SERVICE CIVIQUE

La DGFiP a décidé d'augmenter le volume de recrutement de jeunes en Service Civique pour des missions d'accueil. C'est ambitieux, mais pas désintéressé compte tenu du coût pour 24h de travail hebdomadaire !

Leurs tâches sont strictement définies : facilitation en amont de l'accueil ; aide à la maîtrise des services en ligne et mission d'information en milieu scolaire.

Dans le Rhône, la CGT a constaté plusieurs fois que les obligations n'étaient pas respectées, notamment le mercredi où ils étaient employés dans les services de gestion.

Le temps de travail du mercredi pourrait être utilisé à l'information en milieu scolaire. Mais dans ce cas, le jeune doit être accompagné par son tuteur. Cela explique certainement pourquoi la DRFiP ne le met pas en œuvre.

Suite à l'annonce dans Ulysse Rhône d'une nouvelle campagne de recrutement, la CGT a demandé au Directeur que les prochains contrats prévoient l'organisation du temps de travail sur la base de 6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi afin d'éviter tout dérapage.

# FISCALITE : DES CHOIX TOUJOURS FAVORABLES AUX RICHES !

11 milliards d'euros de baisse des impôts et de 20 milliards d'économies de dépenses publiques, notamment sur la masse salariale de l'État. La couleur est déjà annoncée : le non-remplacement des départs à la retraite, le gel du point d'indice, le jour de carence et la hausse de la CSG pour les actifs comme pour les retraités...

Les actifs financiers seront exclus de l'impôt sur la fortune (ISF). Celui-ci sera transformé en impôt sur la fortune immobilière (IFI). Un taux unique, forfaitaire, de 30 % sera instauré sur les revenus du capital. **Cela représente un cadeau de 1,5 milliards d'euros**, autant de manque à gagner pour le budget de l'État.

Par ailleurs, le taux d'impôt sur les sociétés sera ramené à 25 % pour toutes les entreprises ; le CICE sera transformé en baisse de cotisations sociales patronales.

En revanche, la hausse de la CSG de 1,7 % sera mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Le choix en faveur des riches est sans appel.**

Une fois de plus ces mesures sont présentées au nom de l'emploi et de l'investissement, comme si on donner aux plus aux riches et à la finance permettait de relancer l'économie. C'est la continuité des politiques déjà mises en œuvre par



les gouvernements précédents, qui ont bien sûr montré leur efficacité. **La CGT dénonce ces choix.** Le « ni de droite, ni de gauche » cher au Président n'a pas fait long feu. Les décisions et orientations du gouvernement Macron sont claires :

**NI JUSTICE FISCALE, NI JUSTICE SOCIALE !**

C  
S  
G

## BINGO POUR LES REVENUS FINANCIERS

Macron a prévu de remplacer l'imposition des revenus financiers au barème progressif par une imposition au taux unique de 30 %, y compris les prélèvements sociaux.

Ainsi, un contribuable imposé aujourd'hui sur ses revenus à 41 % plus 15,5 % de prélèvements sociaux, verra son imposition ramenée à 30 % au global ! Son gain sera **ainsi de 27 % (41,5 % + 15,5 % - 30 %)**.

À l'inverse, un contribuable exonéré d'impôt sur le revenu qui paye 15,5 % de prélèvements sociaux sur, par exemple, son plan épargne logement en paiera demain 17,2 %.

## CE QUE REVENDIQUE LA CGT

« L'actuelle CSG est appliquée aux salaires, aux revenus de remplacement, aux revenus du patrimoine et des placements financiers des particuliers. Il s'agit d'une forme d'étatisation et de fiscalisation de la Sécurité sociale que confirme le projet gouvernemental de fusion de la CSG avec l'impôt sur le revenu. La CSG doit être remplacée par le système suivant :

- la part correspondant aux salaires deviendrait une cotisation sociale
- la part sur les revenus de remplacement pourrait être remplacée partiellement ou en totalité par une cotisation assurance maladie ».



## ORGANISATION DU TRAVAIL : LE DENI PERMANENT DU DRFiP

Le Service Départemental de l'Enregistrement (SDE) a été présenté au Comité Technique Local le 30 mars 2016. A l'époque, la Direction indiquait que l'organisation du service serait précisée au plus tard au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017. A une semaine de sa mise en place, ni les élus ni le CHS n'ont reçu d'information sur l'organisation du travail. Seuls des plans d'implantation à la CAE ont été adressés, avec l'indication de travaux dans la zone d'accueil.

Le législateur a prévu l'information **obligatoire** des instances lorsque l'organisation de travail est modifiée. Un guide édité en 2016 par le ministère de la fonction publique expose clairement la démarche pour réaliser : « **une évaluation préalable des conséquences d'une réforme sur la structure et sur les individus** ».

Une fois de plus, le DRFiP, chantre du dialogue social, n'est pas à la hauteur des enjeux, ni de ses responsabilités vis-à-vis des agents.

La CGT sera présente aux côtés des agents du SDE dès septembre pour faire le point sur l'organisation du travail.

Elle a également interrogé le Directeur (toujours pas de réponse !)

Elle portera également ce dossier en CHSCT.

## CAE : C'EST ARRIVÉ LE 7 JUILLET !

Le 10 juillet dernier, suite à de violents orages, la cité a pris l'eau de toute part. D'escaliers en couloir, de nombreuses cascades et zones humides sont apparues. Vers 18h30, ce n'était pourtant pas la priorité !

En effet, l'accessibilité du parking était particulièrement compromise !

Pourtant, dès le lendemain matin, les agents ont pu accéder sans encombre au parking.

Il faut donc saluer l'efficacité des gestionnaires qui ont fait face à cet imprévu.

## LE BONHEUR EST DANS LA REFORME !

La réforme a du sens, elle seule peut répondre aux besoins des populations et améliorer tes conditions de travail ! **Ton directeur l'a bien compris.** Si rien ne va, que tes conditions de travail sont dégradées, c'est parce que tu exerces dans un service de taille critique. La cause est enfin identifiée !

Il ne reste plus qu'à regrouper, fusionner... de toute façon, **c'est pour ton bien être au travail.**

Une trésorerie de proximité n'est vraiment plus adaptée aux enjeux actuels. Un SIP ou un SIE c'est mieux à condition qu'il dépasse la taille critique. Une structure à compétence départementale, voir supra départementale, c'est encore mieux.

Il ne cesse de réformer pour ton bien !

D'ailleurs, le matin, en arrivant au travail, tu devrais être submergé de bonheur. N'est-ce pas ton sentiment ? Y-a-t-il un truc qui cloche ?

Si tu veux que ça change, rejoins la CGT. Ensemble on sera plus fort !



**12 SEPTEMBRE** *je serai à la manifestation*  
LYON : 11h30 Manufacture des Tabacs → place Bellecour  
VILLEFRANCHE : 17h Place des Arts

Lyon, le 30 août 2017

Syndicat CGT Finances Publiques Rhône : 165 rue Garibaldi 69003 Lyon – 04 78 63 32 29 – permanence le jeudi après midi (local syndical)

Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/069/> - e.m@il : [cgt.drifip69@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip69@dgfip.finances.gouv.fr)

Syndicat National CGT Finances Publiques : 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/> - e.m@il : [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)